

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publié le 7 juillet 2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-neuf juin** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 23 juin 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Christian RIOU, Alain MILON, Thierry ROUX, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommée secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2023_103

TARIFS DE LA MEDIATHEQUE

Les inscriptions à la médiathèque sont actuellement proposées sous deux catégories :

- un abonnement "bibliothèque" permettant d'emprunter uniquement des livres et des revues.
- un abonnement "médiathèque" permettant d'emprunter des CD et DVD en plus des livres et revues, avec un tarif plus avantageux pour les Sorguais par rapport aux extérieurs.

L'abonnement "médiathèque" est plus cher que l'abonnement "bibliothèque". Cela pouvait se comprendre à une époque où les CD et DVD étaient attractifs, mais les usages du numérique et des plateformes de streaming ont mis à mal ces types de supports. Le prêt de CD et de DVD est en baisse depuis plusieurs années.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Prêts CD	10071	9478	3943	4713	4407
Prêts DVD	13208	11594	5650	6333	5578

La médiathèque souhaite proposer à partir de la rentrée de septembre 2023 une catégorie unique d'abonnement. Cet abonnement permet d'emprunter 20 documents pour 3 semaines.

En outre, depuis quelques années les médiathèques proposent souvent une gratuité d'adhésion. C'est le cas par exemple pour Avignon, Cavaillon ou Carpentras, au moins pour les résidents de l'intercommunalité, les mineurs, les étudiants et les bénéficiaires de minimas sociaux. Cela représente une attractivité supplémentaire pour la ville et une communication positive des services offerts à la population.

Le Conseil Municipal est invité à valider les tarifs suivants à compter du 22 août 2023 :

	Sorgues	Hors commune
Abonnement Enfants de moins de 14 ans	gratuit	3 €
Abonnement Mineurs de 14 à 18 ans, étudiants, demandeurs d'emplois et bénéficiaires de minimas sociaux	gratuit	10 €
Abonnement Adultes	10 €	22 €

Ainsi qu'à maintenir les autres tarifs inchangés par rapport aux exercices précédents, comme ci-dessous :

Abonnement Collectivités 20 documents pour 6 semaines		
	Sorguaise	Hors commune
Collectivités Jeunesse ou Adulte	Gratuit	36 €

Ateliers d'écriture 8 séances	
Sorguais	Hors commune
22 €	33 €

Spectacles et conférences adultes (Tarif Découverte)	
Murder Party	5 €

Divers	
Carte perdue	3,50 €
Forfait 20 impressions (photocopies)	4 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

Sur le rapport présenté par Cyrille GAILLARD;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE les tarifs ci-dessus applicables à compter du 22 août 2023.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.